

Projet de budget rectifié et Covid-19 :

France FinTech se félicite que la garantie de l'Etat soit étendue aux prêts accordés par les plateformes de "crowdlending"



Paris, le 23 avril 2020

France FinTech, l'association professionnelle des fintech, insurtech et regtech françaises, et sa communauté d'entrepreneurs, se félicitent du vote au Sénat d'un amendement du Gouvernement permettant d'intégrer les plateformes de financement participatif - « *crowdlending* » - dans le dispositif des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) aux entreprises.

Le 18 mars dernier, le Gouvernement avait annoncé la mise en place de mesures de soutien à l'économie comprenant des reports de charges fiscales et sociales, une extension du régime de chômage partiel et des garanties de lignes de trésorerie bancaires (Prêts Garantis par l'Etat) permettant aux entreprises de faire face à la crise économique résultant de la crise sanitaire et du confinement. Or, la garantie de l'Etat de 300 milliards d'euros, n'avait été accordée jusqu'à présent qu'aux prêts consentis par les banques et les sociétés de financement.

Bien qu'octroyant des financements aux entreprises, notamment petites et moyennes, les plateformes n'étaient donc pas en capacité de faire bénéficier des PGE à leurs clients TPE-PME, pourtant très vulnérables.

France FinTech et ses membres ont donc alerté le Gouvernement sur cette situation et proposé que les plateformes françaises, comme leurs nombreuses équivalentes européennes, soient désormais en mesure de consentir des PGE, qui rappelons le, sont accordés sans frais, ni marges.

Pionnière, la France avait été le premier pays européen à concevoir dès 2014 un cadre réglementaire approprié aux activités de finance participative - *crowdfunding*, *crowdlending*. Ces plateformes ont connu un développement continu avec aujourd'hui une vingtaine d'acteurs actifs en France, ayant permis de mobiliser plus d'1 milliard d'euros de prêt pour les PME.

Dès le début de la crise sanitaire, les fintech ont pris de nombreuses mesures pour aider leurs clients particuliers et entreprises à faire face à cette situation sans précédent. Pour leur part, les plateformes de financement ont immédiatement procédé à des opérations de rééchelonnement des échéances et de gel des remboursements en capital.

"Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a su reconnaître le rôle à la fois essentiel et innovant des plateformes de crowdlending dans le financement de l'économie en leur permettant de pouvoir distribuer des PGE notamment dans cette période de crise sans précédent. Cet élargissement des PGE aux plateformes est déterminant pour soutenir les PME qui souffrent. Les fintech sont résolument engagées dans cette bataille au côté des banques". **commente Alain Clot, Président de France FinTech**

[Découvrez les initiatives solidaires des fintech françaises](#)



A propos de France FinTech :

Créée en 2015 à l'initiative des entrepreneurs, France FinTech fédère les sociétés utilisant des modèles opérationnels, technologiques ou économiques, innovants et disruptifs, visant à traiter des problématiques existantes ou émergentes de l'industrie des services financiers et représentant les principales composantes de la filière.

L'association s'est donnée pour mission de promouvoir l'excellence du secteur en France et à l'étranger et de représenter les fintech françaises auprès des pouvoirs publics, du régulateur et de l'écosystème. Elle est présidée par Alain Clot et Kristen Charvin en est sa déléguée générale . Son comité directeur rassemble les fondateurs et dirigeants d'ANAXAGO, BANKIN, EPSOR, LEDGER, LYDIA, OCTOBER, XAALYS, YOUNITED CREDIT.

www.francefintech.org

Contacts : presse@francefintech.org

Kristen Charvin
France FinTech - Déléguée générale
kristen.charvin@francefintech.org

Guillaume Ressot
Image Sept - Consultant Pôle affaires publiques
gressot@image7.fr